



L'Aubignois

Le point sur l'actualité de votre commune - décembre 2019

Vous l'avez sans doute constaté, cette fin d'année est marquée par la présence, dans la commune, de nombreux chantiers de réfection des voiries et des équipements. Après avoir rénové la garderie, le plafond de la salle des associations ou encore la toiture de la mairie, c'est à la réhabilitation de la salle polyvalente que la municipalité a souhaité se consacrer. Cette salle, qui s'ajoutera à la salle des associations, à la salle des fêtes et à la salle de garderie permettra de palier les demandes croissantes liées aux réunions communales, aux cérémonies ou aux prêts pour les activités culturelles et associatives. Un bureau y sera également aménagé pour la directrice de l'école.

Les voiries communales bénéficient également d'une attention particulière. En effet, après les rues Delebury et du 19 mars, la place de Gaulle, les rues Bayen et Jeanne Claire, la place Ernest Cuisinier et la rue de la Plage c'est au tour de la rue Pasteur de bénéficier d'un réaménagement des trottoirs et des espaces paysagers. Chaque rue rénovée voit également, au préalable, ses canalisations vétustes ou en plomb remplacées.

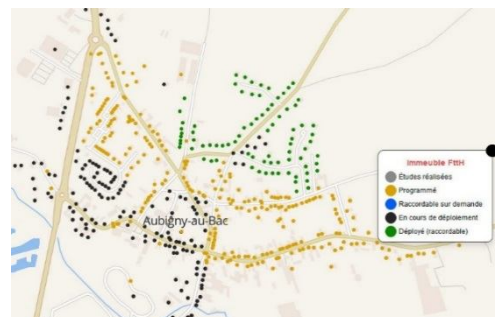
Ces travaux qui contribuent à la santé de tous, à l'embellissement et au confort de notre commune occasionnent parfois quelques contraintes pour les riverains. Nous tenions ici à les remercier pour leur patience et leur compréhension. Nous communiquons toujours les informations dont nous disposons sur l'organisation de ces chantiers pour réduire, autant que possible, les désagréments.

Les membres du Conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

VIE COMMUNALE



- **L'arrivée de la fibre** est enfin une réalité dans notre commune. Prévues initialement en 2022, elle arrive plus tôt que prévu grâce aux réunions que nous avons pu avoir avec Douaisis Agglo et Orange, qui en assurent le déploiement à Aubigny-au-Bac. Vous avez sans doute remarqué la présence des deux nouvelles armoires techniques (RD643 et Rue Jean Simon Dumont). Elles accueillent les équipements nécessaires au raccordement de l'ensemble du territoire communal. Il faudra néanmoins patienter quelques temps encore pour profiter d'un accès à une connexion internet rapide (jusqu'à 1000Mbits/s pour la fibre contre 20 Mbits/s pour l'ADSL). Seules quelques habitations sont pour l'instant éligibles. En effet, la fibre s'installe progressivement, quartier par quartier, avant d'arriver devant votre domicile. Enfin, sachez que même si Orange est chargé du déploiement à Aubigny-au-Bac, vous restez libre de souscrire un abonnement à la fibre chez le fournisseur que vous souhaitez. Plus d'informations sur : <https://cartefibre.arcep.fr>



- UNE VIDÉOPROTECTION OPÉRATIONNELLE.** L'efficacité du dispositif installé l'année dernière sur l'église afin de sécuriser l'entrée des écoles (maternelle et primaire) et la place du Général de Gaulle (mairie) est telle que la municipalité a décidé non seulement de pérenniser cet équipement mais surtout de le renforcer. C'est ainsi que 3 nouvelles caméras urbaines sont venues sécuriser le carrefour des rues Calmette, Léo Lagrange, Jean Simon Dumont et Dupas. La vidéoprotection a d'ores et déjà permis d'identifier les auteurs de plusieurs actes de vandalisme et d'assurer l'indemnisation des préjudices. Dernièrement, grâce aux images fournies à la gendarmerie d'Arleux, une bande de voleurs qui ont écumé plusieurs véhicules dans les rues d'Aubigny-au-Bac ont même pu être identifiés et interpellés. Rappelons néanmoins que l'utilisation de cet équipement est très réglementée. Notre vidéoprotection a fait l'objet d'une déclaration en Sous-préfecture, seules 3 personnes, dont le Maire, sont habilitées à consulter les images, les enregistrements sont intégralement effacés tous les 30 jours et les vues sur les habitations privées sont occultées conformément à la réglementation.



- AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE.** Il était urgent, pour les élus, d'accorder davantage de place à la "dernière demeure" des Aubignois(es). Face au manque de sépultures qui s'annonçait, il a été jugé préférable d'étendre le cimetière plutôt que de chercher à concentrer les emplacements existants. Notre cimetière s'est donc agrandi de près de 30%, soit 700 m², l'équivalent de 108 tombes simples. De larges allées, des séparations entre les tombes et des espaces verts préserveront l'aspect ouvert et accessible des lieux. Le coût global s'élève à 16 917 € qui comprend les honoraires du géomètre, l'aménagement du terrain et la pose de la clôture. Précisons que cette extension s'est également accompagnée de l'ajout de 3 places de parking supplémentaires qui permettront d'accueillir nos visiteurs dans de meilleures conditions.



- LES SUBVENTIONS.** Chacun en conviendra, l'argent public n'est pas une ressource illimitée et il convient d'en faire un usage réfléchi. Raison pour laquelle nous tentons d'atténuer le coût de nos achats et travaux par la recherche systématique de financements. Chaque euro ainsi gagné est un euro réinvesti pour Aubigny-au-Bac. Voici, le point sur les dernières opérations qui ont bénéficié d'un soutien partenarial :

Rue de la plage : Coût des travaux : 219 044 HT. **Subvention :** (fonds exceptionnel pour intérêt communautaire) 109 522 HT



Rue Pasteur : Coût des travaux : 395 657 HT. **Subventions :** (Département du Nord) 93 390 HT et Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS 2018-2020) : 130 000 HT.

Réfection de la salle polyvalente (électricité, cloisons et plafond) : 21 308 TTC. **Subvention** Douaisis Agglo/Fonds de concours (FDC) : 10 000 TTC

Toiture de l'Ermitage : 25 895 TTC.

Subvention (FDC) : 12 000 TTC

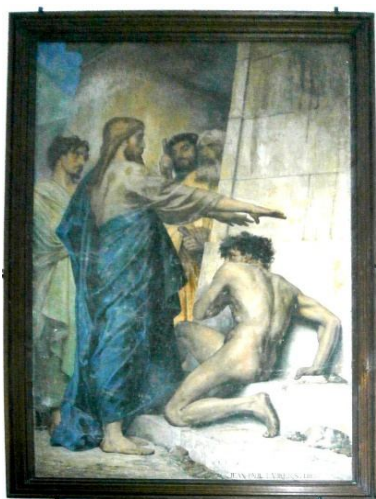
Réfection du terrain de football : 7447 TTC.

Subvention (FDC) : 3 500 TTC

Travaux sur le réseau d'éclairage public : 9073,92 TTC. **Subvention** (FDC) : 4500 TTC

Restauration du tableau de Jean Paul Laurens (Église) : 26 484 TTC.

Subvention (Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles) : 15 086 TTC



Travaux sur bâtiments publics : coût 65 983 HT.

Subvention (FCIS) : 25 389 HT

Fenêtres PVC maternelle et garderie
Travaux mairie (toiture, radiateurs...)

Travaux sur équipements publics : coût 77 830 HT.

Subvention (FCIS) : 31 000 HT

Pare-ballons du stade et clôture du terrain de foot et du cimetière
Restauration du tableau Jean Paul Laurens (Église)
Eclairage LED, rue Facon et Digue Delepierre

Achat d'équipements publics : coût 25 199 HT.

Subvention (FCIS) : 10 000 HT

Achat d'un véhicule utilitaire et extension de la vidéoprotection

- **UN NOUVEL EQUIPEMENT POUR L'HIVER.** Nous ne disposons pas d'autant de personnel que nous le souhaiterions, tant les besoins sont grands (pour le désherbage, le nettoyage des voiries, la réparation des dégradations...). Nous essayons donc, autant que possible, de bien équiper nos agents. "Avoir des bras", c'est bien mais avoir de bons outils contribuent également à la qualité du travail et au bien-être des employés. C'est pourquoi après avoir investi dans une broyeuse à végétaux pour le paillage de nos massifs, un tracteur avec godet pour déplacer les charges lourdes ou encore un nouvel utilitaire pour le transport de matériel, la Commune vient d'acquérir une lame de déneigement. Cet outil viendra en renfort du sablage effectué en période de grand froid. Rappelons que la Commune n'est pas tenue de déneiger toutes les rues simultanément, même si cela reste notre objectif. Selon la disponibilité des agents et en fonction des impératifs de sécurité certains lieux et axes de circulation sont prioritaires.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Elections municipales 2020** : Les prochaines élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars pour le second tour (Si l'une des listes obtient la majorité dès le premier tour, il n'y aura pas de second tour).
Pour voter, il faut avoir 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'UE, disposer de ses droits civils ou politiques et être inscrit sur les listes électorales. Enfin, s'agissant du bureau de vote, Aubigny-au-Bac n'en a qu'un seul situé à la salle des associations, dans la cour de l'école maternelle, rue Jean Simon Dumont. Vous ne pourrez donc pas vous tromper.
Si vous venez d'emménager à Aubigny-au-Bac, il n'y a plus d'obligation de s'inscrire avant le 31 décembre de l'année précédant le vote. Les électeurs doivent désormais figurer sur les listes électorales au plus tard le 7 février 2020. La demande peut être effectuée en mairie ou sur Internet : www.service.public.fr (rubriques Papiers-citoyenneté puis Citoyenneté/Élections)

LES RÈGLES DE VIE EN COMMUNAUTÉ

- Les déchets ménagers sont désormais collectés en sac ou en bac selon votre convenance. Par ailleurs, **la collecte des déchets** va connaître quelques modifications à partir du 1^{er} janvier 2020. Plus aucune collecte ne sera effectuée un jour férié. Elle se fera uniquement le lendemain du jour férié.

Le ramassage de vos encombrants se fera 3 fois/an (voir calendrier joint) et 1 fois/ an gratuitement, sur rendez-vous, en contactant ce numéro vert (appel et service gratuits) : 0 800 400 059.

Cette collecte sera ouverte à une plus large gamme d'encombrants : électroménager, hi-fi, informatique, livres, jeux, jouets, textile, linge et chaussures mais elle se fera avec une limite de poids, de dimension et de volume (2m³ au maximum). Pour plus d'informations, contactez le Point Info Déchets au numéro vert au 0800 802 157.

Retrouvez toutes les informations sur les bons gestes de tri sur le site : <http://www.symevad.org/> et le calendrier de collecte 2020 sur notre site internet : www.aubigny-au-bac.fr/dechets.php

- Nous le signalons régulièrement, **l'entretien des rues** est l'affaire de tous et pas uniquement celle des employés communaux. Chaque propriétaire ou locataire, comme le stipule l'article 32 du Règlement Sanitaire Départemental et l'arrêté municipal n° 2017/01/06, doit entretenir son habitation et ses abords (trottoirs et caniveaux). Cela comprend le desherbage, le balayage des feuilles mortes, des débris, le déneigement, le dépôt de sel, de sable ou de sciure sur le verglas et le rangement, dans sa propriété, de ses containers de déchets. Du civisme pour garder une ville propre.

ASSOCIATIONS

- Le tri, le recyclage et la gestion raisonnée des ressources sont des actions auxquelles chacun d'entre nous peut contribuer pour la protection de la planète. C'est la raison pour laquelle **l'Amicale du personnel communal**, association aubignoise, a souhaité mener plusieurs opérations de sensibilisation des Aubignois(es). Elle a donc organisé, avec le soutien de la municipalité et de l'Etat (Fonds de Développement pour la Vie Associative), une réunion sur le compostage le 6 novembre 2019 et deux sorties au SYMEVAD (SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets situé à Evin Malmaison), pour découvrir, le 26 juin 2019, le jardin pédagogique et la ressourcerie et le 29 octobre 2019 pour visiter le centre de tri. Ces manifestations furent une belle réussite en accueillant près de 120 participants. Fort de cet intérêt des Aubignois(es) pour ces activités, l'Amicale nous a fait part de son projet d'organiser en juin 2020, une sortie au parc animalier Pairi Daiza, en Belgique et en décembre 2020 et une sortie au marché de Noël. Mais ne vous inquiétez pas, l'association, ne manquera pas de vous tenir informé(e).



JEU/CONCOURS



Pour gagner ce panier garni d'une valeur de 35 €, complétez le bulletin et glissez le dans l'urne, disposée à cet effet, à l'accueil de la mairie. Jeu limité à

une participation par personne (même nom ou même adresse). Tirage au sort le 24 janvier 2019. Communication des résultats dans votre prochain journal d'information "L'Aubignois". Bonne Chance ! (Gagnant du numéro précédent : M. olivier DUFOUR)

Jeu/concours "L'AUBIGNOIS"

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Tél. :